



Европейски парламент Parlamento Europeo Evropský parlament Europa-Parlamentet Europäisches Parlament  
Euroopa Parlament Ευρωπαϊκό Κοινοβούλιο European Parliament Parlement européen Parlaimint na hEorpa  
Evropski parlament Parlamento europeo Eiropas Parlaments Europos Parliamentas Európai Parlament  
Parlament Ewropew Europees Parlement Parlament Europejski Parlamento Europeu Parlamentul European  
Európsky parlament Evropski parlament Euroopan parlamentti Europaparlamentet

## RÉPONSES DU PARLEMENT EUROPÉEN AU RAPPORT SPÉCIAL DE LA COUR DES COMPTES

ADOPTÉES PAR LE BUREAU DU PARLEMENT EUROPÉEN LE 6 JUIN 2022

«INSTITUTIONS DE L'UE ET COVID-19: UNE RÉPONSE RAPIDE, D'AUTRES DÉFIS EN  
VUE POUR TIRER LE MEILLEUR PARTI DE L'INNOVATION ET DE LA FLEXIBILITÉ  
INDUITES PAR LA CRISE»

### OBSERVATIONS

**Les institutions sont parvenues à réduire au minimum les perturbations de leurs activités essentielles**

Les institutions ont rempli leur devoir de sollicitude à l'égard du personnel et maintenu leurs capacités de travail

Paragraphe 43. Les centres de dépistage du Parlement, disponibles à partir de septembre 2020, ont permis d'assurer la continuité des activités du Parlement grâce à un traçage strict et à une limitation des transmissions internes et de faire en sorte que les députés et le personnel puissent voyager, malgré les restrictions de déplacement existantes.

**L'évaluation de l'efficacité des nouvelles méthodes de travail dans un environnement d'après-crise a commencé.**

L'évaluation est plus avancée pour les activités essentielles que pour les tâches d'appui.

Paragraphe 78. Le PE a réalisé deux enquêtes auprès du personnel: en juin et en novembre 2020. Ces deux enquêtes ont montré que, après la pandémie, le personnel attendait un recours plus large au télétravail.

**Les incidences budgétaires et environnementales des nouvelles modalités de travail ne sont pas évaluées de manière cohérente dans l'ensemble des institutions.**

Paragraphe 92. Le Parlement a réalisé plusieurs analyses sur l'incidence des mesures liées à la COVID-19 sur la performance environnementale, y compris des analyses préliminaires à la fin de 2020, et une ventilation détaillée dans le cadre des rapports réguliers sur l'environnement en 2021. Le Parlement a analysé en premier, parmi toutes les institutions de

l'Union, les incidences environnementales (coûts et avantages) du télétravail et les a incluses dans les indicateurs clés de performance environnementale du Parlement.

La stratégie EMAS à moyen terme, l'examen des performances et des objectifs environnementaux ont également indiqué les incidences des mesures liées à la pandémie ainsi que les avantages potentiels à long terme de la poursuite de certaines pratiques mises au point en réponse à la pandémie.

Paragraphe 93. La réduction des déplacements des interprètes et des autres membres du personnel a eu des incidences positives importantes sur les performances environnementales du Parlement, en particulier son empreinte carbone. Le transport de personnes (y compris les déplacements domicile-travail, les déplacements liés aux missions, le transport des députés et le transport de visiteurs subventionnés) représentait plus de 60 % de l'empreinte carbone totale du Parlement au cours des années précédant la COVID-19. En 2020, ce chiffre a été ramené à 33 % de l'empreinte carbone, elle-même inférieure d'environ 50 % par rapport à 2019.

Afin de maintenir ces effets positifs, plusieurs activités ont été lancées pour réduire les émissions liées au transport de personnes après la COVID-19, telles que l'adoption du cadre d'exécution stratégique 2022-2024 comprenant un chapitre sur la transformation écologique, y compris 17 projets visant à améliorer la performance environnementale, le plan d'action EMAS 2022, ainsi qu'une analyse des lacunes et des actions possibles pour atteindre les objectifs de 2024.

L'analyse des lacunes et les activités possibles font actuellement l'objet d'un suivi à différents niveaux, y compris au sein du Bureau.

Le Parlement européen est déjà neutre en carbone depuis 2016 car il compense ses émissions inévitables sur la base d'une décision du Bureau d'octobre 2015.

## **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **Recommandation n° 1 — Inclure les perturbations à long terme et la coopération interinstitutionnelle dans les plans de continuité des activités**

Le Parlement accepte la recommandation de la Cour.

Le Parlement a mis en place un nouveau groupe de pilotage inter-DG sur la résilience organisationnelle. Sa principale mission est de favoriser l'analyse des menaces et la détection des risques. Différents types de perturbations possibles, y compris à long terme, seront analysés. Les plans de continuité des activités, au niveau de la direction générale et de l'institution, seront enrichis en conséquence.

La coopération interinstitutionnelle, qui a eu lieu régulièrement à tous les niveaux pendant la crise de la COVID-19, sera poursuivie et formalisée, chaque fois que cela sera jugé efficace. Une attention particulière sera accordée à la définition de modalités pratiques et d'accords en matière de continuité des activités, le cas échéant, afin d'apporter une réponse coordonnée aux crises touchant toutes les institutions de l'Union ou plusieurs d'entre elles.

### **Recommandation n° 2 — Poursuite du développement de la numérisation des services administratifs**

Le Parlement accepte la recommandation de la Cour.

Cet objectif fait partie du cadre d'exécution stratégique 2022-2024 du secrétaire général et de sa stratégie de transformation numérique 2024 pour le Parlement européen.

Les deux programmes «Transformation numérique pour des flux de travail efficaces» et un «lieu de travail productif» comprennent au total 12 projets lancés en 2021 et 2022, chacun d'entre eux visant à poursuivre la numérisation des processus administratifs et législatifs du Parlement. La poursuite de la numérisation des marchés publics, y compris les factures électroniques, et la poursuite de la numérisation de tous les flux de travail, y compris les signatures électroniques, seront abordées dans ce cadre.

Le Parlement prévoit de commencer à utiliser la signature électronique qualifiée dans le courant de l'année 2022. Le Parlement a mis en place un groupe de travail pour promouvoir davantage l'utilisation de la plateforme de facturation électronique.

### **Recommandation n° 3 — Évaluer l'adéquation des nouvelles méthodes de travail dans l'environnement post-COVID-19**

Le Parlement accepte la recommandation de la Cour.

Le Parlement dispose d'un système sophistiqué permettant de collecter des paramètres quant à ses principales activités. Ces paramètres sont déjà utilisés et seront encore affinés pour mesurer la qualité et l'efficacité des réunions hybrides et du télétravail.

Le Parlement a entamé des délibérations sur l'utilisation de ses espaces de bureau dans un scénario post-COVID.

Le Parlement surveille les incidences environnementales de toutes ses activités, notamment en analysant spécifiquement l'impact du télétravail, dans le cadre de son suivi des indicateurs clés de performance environnementale.